

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 8  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 15 décembre 2015

Le 21 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir à J. DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à B. GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir à J-C. AUBERT), Roger CHORIER (Civrieux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir à C. NOËL), Françoise DUVILLARD (pouvoir à B. REY), Olivier EYRAUD, Vincent LAUTIER (remplacé par N. TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par M-C. THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir à I. ACHARD), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX), Frédéric VALLOS (pouvoir à G. LICHTLE), Dominique VIAL.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Remboursement d'intervention de curage du réseau d'assainissement de Mme FAVRE Michèle**

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente le cas particulier de débordements d'eaux usées subis par Mme FAVRE Michèle, habitant la commune de Saint Didier de Formans.

Suite à des remontées d'eaux usées dans son habitation, Mme FAVRE Michèle, résidant à Saint Didier de Formans a fait intervenir, à deux reprises, l'entreprise Gauthier pour procéder au curage de son branchement au réseau d'assainissement collectif, pour un montant total de 656.41 € TTC.

Après différentes investigations menées par le service assainissement (inspection télévisuelle, contrôle de conformité), il s'avère que la boîte de branchement qui était inaccessible, a finalement pu être localisée sous le trottoir. Cette boîte était partiellement comblée par des gravats de travaux qui limitaient les écoulements. Le nettoyage de ce regard de branchement était à la charge de la CCDSV.

Mme FAVRE Michèle a donc supporté des dépenses qui ne lui incombaient pas (partie publique du branchement).

Il est proposé de procéder au remboursement de la somme de 656.41 € TTC correspondant aux dépenses engagées par Mme FAVRE Michèle et liées au mauvais fonctionnement de la partie publique du branchement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rembourser à Mme FAVRE Michèle, résidant au 194 rue de la mairie à Saint Didier de Formans, la somme de 656.41 € TTC correspondant aux interventions de curage liées à un mauvais fonctionnement de la partie publique du branchement d'eaux usées, incombant à la CCDSV.
- **MANDATE** le Président pour signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.